

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures et quinze minutes**

le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 49  
présents : 30  
procurations : 8  
votants : 38

Date de convocation :  
18 juin 2024

**PRESENTS** : A. RIESEN, G. ZORITCHAK, M. GENOUD, Nicolas LAKS, T. ROSAY, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. CHAPPOT, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, J. LAVOREL, L. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT

**REPRESENTES** : M. GRATS par M. SALLIN, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par M. DE SMEDT, G. NICLOUD par D. BESSON, J-C. GUILLON par V. LECAUCHOIS, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN, F. BENOIT par J. LAVOREL

**SUPPLEEE** : A. CUZIN par T. ROSAY

**EXCUSES** : J. CHEVALIER, M-N. BOURQUIN

**ABSENTS** : S. BEN OTHMANE, Nathalie LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, C. CACOUAULT, D. JUTEAU, H. ANSELME, C. DURAND

Secrétaire de séance : Madame Joëlle LAVOREL

**Délibération n° c\_20240624\_fin\_55**

**7.1. DECISIONS BUDGETAIRES**

**ARRET DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE REGIE EAU**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable public, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des comptes et la conformité avec les comptes administratifs :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-31 ;  
Vu la délibération n° 20230327\_cc\_fin16 du Conseil communautaire du 27 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 – Budget annexe Régie Eau ;  
Vu la délibération n° 20230925\_cc\_fin\_96 du Conseil communautaire du 27 mars 2023 portant approbation du budget supplémentaire 2023 – Budget annexe Régie Eau ;  
Vu la délibération n° 20231218\_cc\_fin\_143 du Conseil communautaire du 18 décembre 2023 portant approbation de la décision modificative relative au budget annexe Régie Eau 2023 ;  
Vu la fiche de résultat annexée à la présente délibération ;*

## DELIBERE

**Article 1 : arrête** le compte de gestion du budget annexe Régie Eau dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

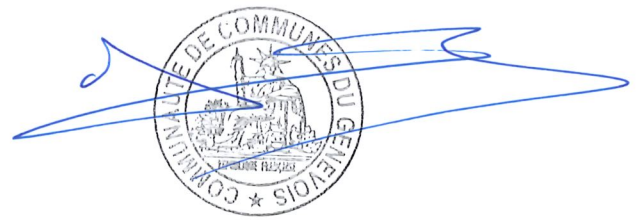
- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 38  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération  
Télétransmise le 02/07/2024  
Publiée électroniquement le 02/07/2024

La secrétaire de séance,  
Joëlle LAVOREL

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 074-247400690-20240624-C240624FIN55-BF

**S<sup>2</sup>LOW**

## FICHE DE CALCUL DES RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 APRES POINTAGE AVEC L'ORDONNATEUR

COLLECTIVITE : EAU – CCG

### SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (Année 2022)	<i>Déficit</i>	-751 148,54 €
DEPENSES ANNEE 2023		6 329 916,12 €
RECETTES ANNEE 2023		8 034 565,89 €
TRANSFERT/INTEGRATION op ordre		-309 526,10 €
RESULTAT EXERCICE 2023	<i>Excédent</i>	1 395 123,67 €
<b>RESULTAT CUMULE FIN 2023</b>	<i>Excédent</i>	<b>643 975,13 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT ANTERIEUR (Année 2022)	<i>Excédent</i>	4 405 794,68 €
RESULTAT 2022 AFFECTE EN INVESTISSEMENT (c/ 1068)		2 065 923,82 €
DEPENSES ANNEE 2023		5 408 962,05 €
RECETTES ANNEE 2023		6 480 980,36 €
TRANSFERT/INTEGRATION op ordre		333 700,77 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	<i>Excédent</i>	1 405 719,08 €
<b>RESULTAT CUMULE FIN 2023 A AFFECTER</b>	<i>Excédent</i>	<b>3 745 589,94 €</b>

**RESULTAT GLOBAL A LA CLOTURE DE 2023 4 389 565,07 €**

7 juin 2024